

PROCES - VERBAL**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARDIES****Séance du 26 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six mai à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel BIROU, Maire.

Présents : Mesdames CHALMET, DUCAMIN, DUREN, LACABE, LACASSY DIT ARGAUT et LAPORTE ; Messieurs BIROU, ESCOFET A., ESCOFET C., FAVRE-NOVEL, LAFFITTE, SIMONIN et VIGNASSE-OUERBOU

Excusés : Madame GEORGET et Monsieur PANDELES

Secrétaire de séance : Madame CHALMET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BIROU Daniel, Maire qui, après avoir constaté que le quorum était atteint, a présenté l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de séance
2. Renouvellement de l'aménagement forestier de la forêt communale de Pardies
3. Détermination du prix de vente d'une parcelle en zone urbaine économique artisanale et commerciale de proximité
4. Denomination d'une salle communale
5. Adhésion à l'association départementale des communes forestières et à la fédération nationale
6. Projet E-CHO
7. Plan communal de sauvegarde
8. Compte rendu des décisions prises par le Maire
9. Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2026.

2. 20260526_D01 - RENOUVELLEMENT DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE PARDIES

Le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de sa forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article D 212-2 du code forestier.

Monsieur Jean-Michel VIGNASSE-OUERBOU expose les grandes lignes du document qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir pris connaissance du document d'aménagement forestier et entendu l'exposé des membres de la commission forêt (relayant les explications de l'ONF), et après en avoir discuté, le Conseil Municipal :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt d'une surface de 73.92 ha, pour une période de 20 ans allant de 2026 à 2045,

DONNE MANDAT à l'Office National des Forêts de demander en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura2000.

Délibération approuvée à l'unanimité.

3. 20260526_D02 - DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE EN ZONE URBAINE ÉCONOMIQUE ARTISANALE ET COMMERCIALE DE PROXIMITÉ

Le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle AC 176, d'une surface de 5548 m2, située en zone urbaine économique artisanale et commerciale de proximité du PLUi.

En prévision de la vente de cette dernière, il convient de déterminer son prix au m2 en précisant que les branchements aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.

Après discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer à 40 euros le prix du m2 de la parcelle AC 176.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4. 20260526_D03 - DÉNOMINATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Le Maire expose au conseil municipal la demande du Billard Club Pardisien qui occupe la salle numéro 4 du foyer club de Pardies.

Cette association souhaite honorer Monsieur André REULET, premier Président du Billard Club Pardisien, en donnant son nom à cette salle.

Après discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de nommer cette salle communale « Salle André REULET ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

5. 20260526_D04 - ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ET A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Le Maire présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau.

Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Il expose l'intérêt pour la commune de Pardies d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la fédération nationale et d'en respecter les statuts.

DECIDE de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion.

CHARGE le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

MANDATE Monsieur Jean-Michel VIGNASSE-OUERBOU pour représenter la commune de Pardies

Délibération approuvée à l'unanimité.

6. PROJET E-CHO

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été consulté par les services de la préfecture afin de rendre son avis concernant les propositions de servitudes d'utilité publique du projet E-CHO.

S'agissant d'un avis du Maire, aucune délibération n'est requise concernant ce point. En revanche, l'avis du conseil municipal sur le projet E-CHO sera demandé ultérieurement lors de l'enquête publique.

7. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de mettre à jour le plan communal de sauvegarde suite aux dernières élections municipales.

Après présentation du rôle de ce document, les membres du dispositif communal sont mis à jour.

Ce point ne nécessite pas de délibération et le Maire prendra l'arrêté portant modification du Plan Communal de Sauvegarde.

8. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Renonciation au droit de préemption

- Parcelle AE 77, 5 ter rue du fronton, ex LAHERRERE

9. DIVERS

- **Centre social de Monein** : un rendez-vous a eu lieu avec la Direction du centre social de Monein afin d'évoquer une éventuelle adhésion de la commune de Pardies à la partie « accueil de loisirs » de ce dernier. Cette adhésion garantirait aux pardisiens les mêmes tarifs et conditions d'accès qu'aux habitants des communes membres.
- **Aide aux devoirs** : la Communauté de Communes Lacq-Orthez se questionne sur l'intérêt de la poursuite de l'aide aux devoirs et demande l'avis des communes sur ce point.
Après entretien avec la directrice du groupe scolaire et la coordinatrice de l'aide aux devoirs sur le secteur, il ressort que ce service se déroule de manière satisfaisante à Pardies grâce notamment à des infrastructures adaptées (3 salles à disposition) et à une bonne communication entre les différents intervenants.
Une réponse sera donc faite en reprenant ces éléments.
- **Permis de construire Domofrance** : une demande de recours gracieux a été déposée concernant le PC0644432610001 délivré à Domofrance concernant la construction de 13 logements sur la parcelle AE 125.
Cette demande sera prochainement examinée.
- **Travaux sanitaires et cantine groupe scolaire** : les travaux d'agrandissement de la cantine et de réfection des sanitaires se dérouleront à compter du mois de juillet 2026.
- **Vente commune/Netto** : la signature du compromis de vente des parcelles AI 22, 23, 59, 62, 65, 66 et 67 se déroulera le jeudi 28 mai 2026.
- **Réfection de la voirie de la rue du muguet** : le revêtement de voirie définitif de la rue du muguet sera réalisé courant 2026.
- **Voyage du CCAS** : le programme du voyage du CCAS organisé en septembre est évoqué pour information. Ce dernier sera débattu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du CCAS.
- **Utilisation du fronton** : le fronton étant en accès libre, les joueurs de « place libre » licenciés au pelotari club pardisien ont des difficultés à s'entraîner sur le fronton communal, ce dernier étant fréquemment occupé.
Une priorité sera donc instaurée sur certains créneaux pour ces derniers.
- **Accès à l'aire camous** : l'entreprise Laffitte va prochainement installer des « plots » en béton empêchant l'accès des véhicules à moteur à l'aire de camous.
- **Bois de chauffage** : des lots de bois datant de l'affouage réalisé en 2025 restent à la vente.
De plus, l'entreprise en charge de l'affouage en 2026 viendra prochainement sur place afin de débiter les travaux.
- **Dénomination place** : la place située devant la mairie n'ayant pas d'appellation officielle, cette dernière sera prochainement nommée.

Fin de séance à 19h50.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 20260526_D01 à 20260526_D04.

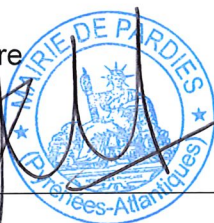
Liste des membres présents :

BIROU Daniel
CHALMET Marie
DUCAMIN Anne
DUREN Martine
ESCOFET Anthony
ESCOFET Claude
FAVRE-NOVEL Thierry

LACABE Caroline
LACASSY DIT ARGAUT Evelyne
LAFFITTE Alain
LAPORTE Marilyn
SIMONIN Jean-François
VIGNASSE-OUERBOU Jean-Michel

Signature du Maire

BIROU Daniel



Signature du secrétaire de séance

CHALMET Marie